

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DU CAPITAL HUMAIN



DÉCLARATION DE POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

Édition 2025

Mars 2026



SOMMAIRE

PREFACE	3
AVANT-PROPOS	5
COMITÉ DE RÉDACTION	6
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	8
INTRODUCTION	9
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
I.1. Contexte international et africain	12
I.2. Contexte national et justification	13
II. DIAGNOSTIC ET DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE DE POPULATION	15
II.1. Structure et dynamique démographiques	16
II.2. Économie, emploi et population	20
II.3. Santé, nutrition et population	21
II.4. Éducation, formation et développement de la recherche, de l'innovation et de la digitalisation	24
II.5. Environnement et cadre de vie	27
II.6. Vulnérabilité, protection sociale et autonomisation	29
III. LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION	33
III.1. Fondements et principes de base	34
III.2. VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS POLITIQUES	36
IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	41
IV.1. Coordination et parties prenantes de la mise en œuvre de la PNP	42
IV.2. SUIVI-EVALUATION	44
IV.3. FINANCEMENT	44
V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	46
CONCLUSION	49
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50





PREFACE

La Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) regroupe un ensemble de mesures cohérentes prises et projetées, en vue d'influencer la dynamique démographique et prendre en compte les facteurs démographiques dans la planification du développement pour tirer pleinement profit du dividende démographique.

Elle s'inscrit dans la Vision Sénégal 2050 et s'appuie sur les lois et priorités nationales en matière de développement et sur les Conventions et Protocoles auxquels le pays a souscrit au niveau international, régional et sous-régional. C'est ainsi qu'elle prend en compte les recommandations des différentes Conférences Internationales relatives aux questions de population et de développement, notamment le Programme d'Action de la Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD) et la feuille de route de l'Union Africaine intitulée « **Tirer pleinement profit du Dividende Démographique en investissant dans la jeunesse** ». Son élaboration intervient dans un contexte caractérisé par l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD) 2030 qui prônent une conception novatrice du développement.

Cette Déclaration met l'accent sur des éléments de politique conduisant à **un Sénégal doté d'un capital humain de qualité et tirant pleinement profit du dividende démographique pour une amélioration du bien-être des populations**. L'approche développée dans cette Déclaration milite en faveur d'un développement humain de qualité, d'un développement inclusif et durable des territoires, mais

également de la promotion de l'emploi, l'équité et l'égalité de genre et l'inclusion des groupes vulnérables.

Dans la pratique, la démarche participative et inclusive est adoptée pour le développement et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population. L'ensemble des parties prenantes ont été impliquées, à savoir les instances au niveau national et les structures sectorielles, les collectivités territoriales, la société civile, les institutions académiques et le secteur privé.

Cette Déclaration est élaborée de manière participative sous la conduite du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Les experts issus de nos différentes administrations, nos partenaires techniques et financiers, les personnes ressources et les organisations de la société civile, ont contribué précieusement à l'élaboration et la finalisation de ce document.

Je lance un vibrant appel à toutes les parties prenantes, de la population aux partenaires, des instances de décisions aux services de mise en œuvre, pour un engagement franc dans l'opérationnalisation de cette Déclaration. C'est à travers notre appropriation collective des objectifs et stratégies de cette politique que nous matérialiserons les changements fondamentaux qui permettront au Sénégal de capturer le Dividende Démographique.

Je compte également sur l'appropriation des objectifs et stratégies de cette politique par l'ensemble des instances décisionnelles, des institutions de mise en œuvre et des usagers, mais aussi sur leur engagement, adhésion et désir de changement pour le succès de la mise en œuvre de cette politique.

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Président de la République du Sénégal



AVANT-PROPOS



Les rencontres internationales de Bucarest en 1974, de Mexico en 1984 et du Caire en 1994, ont marqué un tournant décisif dans l'approche et l'analyse des interrelations entre les questions de population et de développement durable. La capture du dividende démographique, au centre de ces questions, est un défi majeur pour les prochaines décennies.

Le Sénégal, pionnier en Afrique de l'Ouest par l'adoption de sa première Déclaration de Politique de Population (DPP) en 1988, est en phase avec les recommandations de la Communauté Internationale. Dans cette nouvelle Déclaration, l'orientation principale est de doter le pays d'un capital humain de qualité dans un environnement propice à la capture du dividende démographique.

Face aux limites des modèles à vocation purement économique et financière mis en œuvre jusque-là pour la croissance économique du pays, il convient d'expérimenter de nouvelles approches pour mieux prendre en charge la demande sociale. C'est ainsi que la présente politique, une approche démo-économique basée sur la capture du dividende démographique, prend date dans la fenêtre d'opportunités démographiques ouverte depuis les années 2000 pour notre pays.

Ainsi, la mise en œuvre de cette Déclaration devrait permettre de repositionner et renforcer les programmes de maîtrise de la transition démographique et d'accélération de la capture du dividende démographique. Elle entend (i) réformer les systèmes de santé, d'éducation et de formation professionnelle pour une meilleure contribution au développement humain et à l'autonomisation des populations, (ii) améliorer l'environnement des affaires pour stimuler la création d'emplois portée par un secteur privé dynamique, et (iii) promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes et l'inclusion des groupes vulnérables pour assurer un développement inclusif. Cette politique a aussi pour but d'inciter le développement harmonieux et durable des territoires afin de corriger la macrocéphalie du Sénégal.

La réussite de cette politique repose sur une bonne coordination des interventions et dans la qualité du dispositif de Suivi/Évaluation mis en place. De ce fait, une approche par l'implication à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation) de toutes les parties prenantes (instances gouvernementales et structures sectorielles, collectivités territoriales, société civile, organisations et associations non gouvernementales, communautaires et professionnelles, institutions académiques, secteur privé) est adoptée afin de favoriser l'appropriation et l'adhésion des objectifs et résultats attendus de la mise en œuvre de cette politique.

Ensemble, faisons de notre population un atout sûr qui nous permettra de capturer le dividende démographique au profit d'un développement endogène et durable de notre cher Sénégal.

Dr Abdourahmane SARR

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération

COMITÉ DE RÉDACTION

COORDINATION GÉNÉRALE		
Souleymane DIALLO	Directeur général	DGPPE/MEPC
Djibril DIONE	Coordonnateur	DGPPE/MEPC
Assane NDIAYE	Directeur	DDCH/DGPPE/MEPC
Abou BA	Chef de division Population	DDCH/DGPPE/MEPC
Coordination de la rédaction		
Abou BA	Chef de division Population	DDCH/DGPPE/MEPC
Lanfia DIANE	Chef de division Planification sociale	DDCH/DGPPE/MEPC
Ndatar SENE	Statisticien-Démographe	DDCH/DGPPE/MEPC
Mamadou KHARMA	Statisticien	DDCH/DGPPE/MEPC
Comité technique de rédaction		
Abou Bâ	Statisticien-Démographe	DDCH/DGPPE/MEPC
Lanfia DIANE	Dr en Économie	DDCH/DGPPE/MEPC
Ndatar SENE	Statisticien-démographe	DDCH/DGPPE/MEPC
Mamadou KHARMA	Statisticien	DDCH/DGPPE/MEPC
Ibrahima DIAGNE	Statisticien-Démographe	DDCH/DGPPE/MEPC
Saliou NDIAYE	Dr en Sociologie	DDCH/DGPPE/MEPC
Cheikh Tidiane CISSE	Géographe	DDCH/DGPPE/MEPC
Mbaye GNING	Économiste	DP/DGPPE/MEPC
Abdou Aziz NDAO	Médiateur pédagogique	DEEG/MFASS
Nancy NDAO	Économiste	UCSPE/DGPPE/MEPC
Djibril BA	Instituteur	DPRE/MEN
Aboubacry DRAME	Dr en Pharmacie	DSME/MSHP
Ndèye Lala TRAVARE	Démographe	DSDS/ANSD
Mbaye Ngal DIAW	Statisticien-Démographe	PHASAOC/ANSD
Amadou BALDE	Environnementaliste	METE
Racky LY	Économiste	ME
Experts-conseillers		
Rokhaya SENE	Dr en Géographie, Administrateur Civil	Ancien DGP, membre de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal



Cheikh MBACKE	Statisticien-Démographe. PHD	Membre de l'Académie des sciences et Techniques du Sénégal
Bakary DJIBA	Statisticien-Démographe	Ex DDCH/DGPPE/MEPC
Waly SENE	Statisticien-Démographe	UNFPA
Saturnin KODJO	Statisticien-Démographe	UNFPA
Atoumane FALL	Directeur	DSDS/ANSD
Mamadou Bocar DAFF	Ancien Directeur	DSME/MSHP
Edem AKPO	Economiste-Statisticien	CREG
Ndeye Anta GUEYE	Conseiller technique	MEPC
Comité de relecture		
Cheikhou DIAKHABY	Conseiller technique	DGPPE/MEPC
Awa CAMARA	Sociologue	DDCH/DGPPE/MEPC
Moustapha SARR	Planificateur	DDCH/DGPPE/MEPC
Ousmane SENE	BAF	DDCH/DGPPE/MEPC
Infographie		
Thierno GAYE	Informaticien/Chef Bureau Informatique/ DGPPE	DGPPE/MEPC
Fatima Malamine SALL	Sociologue	DDCH/DGPPE/MEPC
Mamadou DIENG	Informaticien/CIPD	DDCH/DGPPE/MEPC
Secrétariat		
Ndéye Anna GUEYE	Assistante	DDCH/DGPPE/MEPC
Soukeye SYLLA	Assistante	DDCH/DGPPE/MEPC




LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CEA	Commission Économique pour l'Afrique des Nations unies
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CONAPORH	Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines
CSU	Couverture sanitaire universelle
CUA	Commission de l'Union Africaine
DD	Dividende Démographique
DDMI	Demographic Dividend Monitoring Index (Indice de Suivi du Dividende Démographique)
DPP	Déclaration de Politique de Population
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ISF	Indice Synthétique de la fécondité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Social
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RMM	Rapport de Mortalité Maternelle
SND	Stratégie Nationale de Développement
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION





Le débat sur la problématique population/développement s'est intensifié depuis les rencontres internationales de Bucarest en 1974 et de Mexico en 1984, qui ont suscité une perception progressive des interrelations entre population et développement.

La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 marque également un tournant décisif dans l'approche et l'analyse des interrelations entre les questions de population et de développement durable.

En 2013, la conférence régionale sur la population et le développement tenue en Éthiopie pour évaluer le plan d'action du Caire, a abouti à la Déclaration d'Addis-Abeba qui était articulée autour de trois objectifs principaux : i) mettre en pratique les 88 engagements adressés dans ladite Déclaration, ii) assurer la promotion des droits de l'homme et faciliter l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et iii) soutenir les efforts de l'Afrique pour tirer pleinement parti de son Dividende Démographique (DD).

Dès lors, la problématique du dividende démographique surtout en Afrique subsaharienne, occupe une place importante sur les questions de population et développement avec comme défi majeur sa capture pour les prochaines années.

À cet effet, la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies recommandent aux pays africains « **d'intégrer la dimension démographique dans tous les plans, politiques, stratégies et programmes de développement et d'adopter des mesures et actions propices à l'accélération de la capture du dividende démographique** ».

Le Sénégal fut le premier pays en Afrique de l'Ouest à adopter une Déclaration de Politique de Population (DPP) en 1988¹. Il reste en phase avec ces recommandations de la Communauté Internationale puisqu'ayant mentionné comme défi majeur dans sa Stratégie Nationale de Développement (2025-2029) ainsi que dans son Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », l'adoption de politiques adéquates pour accélérer la capture du dividende démographique.

C'est dans ce sillage que le Sénégal, après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2023, s'est engagé dans **l'actualisation de sa DPP en positionnant le développement du capital humain et la capture du dividende démographique au rang des priorités nationales**. Cette DPP s'articule autour des principaux points suivants : (i) diagnostic et défis actuels en matière de population, (ii) la politique nationale de la population, et (iii) dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

¹ Le Sénégal a procédé à la première actualisation de sa DPP en 2002 suite au RGPH de 2002.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION





I.1. Contexte international et africain



L'adoption du **Plan mondial d'action de population à Bucarest en 1974** a introduit les questions démographiques dans la sphère de préoccupation des gouvernements.

À la suite de la **Conférence d'Arusha en 1984**, le **Programme d'action Kilimandjaro** a fait date dans le développement des politiques. Pour la première fois, les gouvernements africains reconnaissent l'importance vitale des facteurs démographiques pour le développement économique et social. Une série de recensements et d'enquêtes ont révélé que

l'Afrique subsaharienne affichait des taux de fécondité et de croissance démographique parmi les plus élevés au monde, ce qui a servi de catalyseur pour repenser le rôle des facteurs de population.

Il s'en est suivi la **Conférence mondiale de Mexico de 1984** qui a permis d'examiner et réadapter le **Plan d'action mondial sur la population de Bucarest de 1974**, en intégrant des données et recherches plus récentes.

Au **Caire en 1994**, la **Conférence Internationale sur la Population et le Développement** a replacé les politiques de population dans un contexte plus large, reconnaissant qu'un développement durable doit reposer sur l'**amélioration du statut de la femme** et la **réduction de la pauvreté**.

Les gouvernements se sont aperçus qu'ils avaient des problèmes de population, pas seulement limités à la croissance démographique, mais aussi à une **mauvaise répartition de la population** sur le territoire national et/ou par des **taux de mortalité élevés**.

À cela s'ajoutent la ratification des **Agendas 2030 des Nations Unies** pour un développement durable, de l'**Union africaine 2063 « l'Afrique que nous voulons »**, ainsi que la **feuille de route de l'Union africaine pour la capture du dividende démographique**.



I.2. Contexte national et justification



En phase avec les agendas internationaux, régionaux et sous-régionaux, le Sénégal a toujours donné une place importante à la dimension démographique dans ses politiques de développement. Il est d'ailleurs **pionnier en Afrique de l'Ouest** par l'adoption de sa **première Déclaration de Politique de Population (DPP) en 1988**.

Par la suite, le Sénégal a tenu le **Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) en 2013** et le **RGPH en 2023**. Il a également adopté des politiques, plans et programmes nationaux et sectoriels notamment la **Stratégie Nationale de Capture du Dividende Démographique** et récemment l'**Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »** dont le **Master Plan** constitue la déclinaison décennale et la **Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029)**, celle quinquennale.

Dans le cadre de cette **SND**, l'**axe 2** intitulé « **Capital humain de qualité et équité sociale** » se fixe quatre objectifs stratégiques : (i) Asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité, (ii) Mobiliser la diaspora autour de l'agenda national de transformation, (iii) Mettre en place un système de santé performant et accessible à tous, et (iv) Construire un système de protection sociale inclusif et efficient.

Ainsi, de nouveaux paradigmes sont apparus mettant en exergue la **capture du dividende démographique**, la prise en compte de la **dimension genre**, le développement du **capital humain**, la gestion des flux migratoires, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.

Ces nouveaux paradigmes combinés à la disponibilité de nouvelles données statistiques ont suscité la nécessité pour le Sénégal, d'**actualiser pour la deuxième fois sa Déclaration de Politique de Population (DPP)**.

Le **DD (Dividende Démographique)** peut être défini comme étant la croissance économique résultant de changements dans la structure par âge d'une population, lorsque la proportion de la population en âge de travailler (**généralement entre 15 et 64 ans**) augmente par rapport à la proportion de la population dépendante (**moins de 15 ans et plus de 64 ans**). Toutefois, le DD n'est pas automatique. Son exploitation n'est pas illimitée dans le temps et exige que des investissements appropriés soient effectués dans l'**éducation**, la **santé** et la **création d'emplois décents** notamment pour la jeunesse.



Les progrès en matière de capture du DD sont mesurés par un indice synthétique appelé **DDMI (Demographic Dividend Monitoring Index)** composé de cinq (05) dimensions : (i) la « Couverture de la dépendance économique ou Déficit du cycle de vie », (ii) la « Qualité du cadre de vie », (iii) les « Dynamiques de pauvreté », (iv) le « Développement humain élargi (ou étendu) » et enfin, (v) les « Réseaux et territoires ».

La mise en œuvre de cette DPP offre une opportunité pour mettre à contribution cette approche de développement basé sur le DD dont la capture permettra de stimuler de manière substantielle le processus de développement durable.

Pour rappel, la **Déclaration de la Politique de Population de 2002** avait comme objectif d'améliorer le niveau et la qualité de vie et de favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, en veillant à l'égalité et à l'équité entre les sexes. Pour ce faire, elle préconise une approche intégrée des problèmes de population et se fixe plusieurs objectifs généraux dont : i) la **réduction de la morbidité et de la mortalité**, en particulier celle des mères et des enfants ; ii) **l'harmonisation du rythme de croissance démographique** avec les exigences du développement ; iii) la promotion d'une meilleure prise en compte de la population dans les politiques macro-économiques ; iv) **l'élimination de toutes les formes de discrimination, de violence et de pratiques néfastes** à l'endroit des femmes et des filles.

Quelques acquis et contraintes par rapport aux objectifs fixés en 2002 :

Dans le domaine de la santé, la plupart des objectifs fixés ont été atteints. Le **taux brut de mortalité** projeté à **7‰ en 2025** est déjà à **5,6‰ en 2023**. **L'espérance de vie à la naissance** avoisine déjà **69 ans en 2023** alors qu'il était projeté à **66 ans en 2025**.

Malgré ces acquis, le **niveau de fécondité** fixé à **3,7 enfants par femme en 2020** est encore loin d'être atteint (**4,2 enfants par femme en 2023**) malgré les politiques sociales menées en matière de planification familiale et de maintien des filles à l'école.

Le **taux de prévalence contraceptive** projeté à **27,3% en 2020** et **30% en 2025** est évalué en **2023 à 26,5%** même si plus de **95% des femmes** actuellement en union connaissent au moins une méthode de contraception tandis que le **taux d'accroissement annuel** projeté à **2,2% en 2020** est de **2,9% en 2023**.

II. DIAGNOSTIC ET DÉFIS ACTUELS EN MATIERE DE POPULATION





II.1. Structure et dynamique démographiques

Une population en perpétuelle croissance

La population du Sénégal est passée de **4 997 885 hab. en 1976** à **18 126 390 hab. en 2023** et à **19 075 959 hab. en 2025²**. Elle a connu une hausse relativement régulière entre 1976 et 2023 avec un **taux intercensitaire moyen compris entre 2,5% et 2,9%** conduisant à un **doublent tous les 24 à 25 ans**.

Une urbanisation accélérée

De 1976 à 2023, la **population urbaine a été multipliée par près de cinq** au Sénégal et sa proportion est passée de **34,0% à 54,7%**, mettant en évidence un dynamisme urbain particulièrement marqué.

En 2023, les régions de **Dakar (100%)**, **Diourbel (66,9%)**, **Thiès (57,5%)** et **Ziguinchor (54,9%)**, affichent des taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. Par contre, la région de **Kaffrine** enregistre le taux d'urbanisation le plus faible (**15,3%**).

Une structure démographique à base large et à sommet effilé traduisant la jeunesse de la population

L'allure de la **pyramide des âges** reflète la jeunesse de la population, à travers sa base élargie et le rétrécissement rapide vers un sommet effilé aux âges avancés. Cette configuration de la structure s'observe aussi bien pour le niveau national que pour les deux milieux de résidence (urbain et rural). En effet, en 2023, les **moins de 15 ans représentent 39,1%** de la population et la **moitié de celle-ci est âgée de 19,0 ans au plus**. Les **65 ans et plus constituent seulement 3,8%** de la population (**RGPH 2023**). De 1988 à 2023, l'**âge moyen de la population est passé de 21,1 à 23,6 ans**.

Un taux de dépendance encore élevée

En 2023, la **population en âge de travailler (15 à 64 ans) représente 57,1%** ; ce qui se traduit par un **ratio de dépendance démographique de 75,2%** (**75 personnes inactives pour 100 personnes potentiellement actives**). Ce rapport a connu une baisse de 2013 à 2023 en passant de **83,8% à 75,2%**, soit une diminution de **8,6 points de pourcentage**.

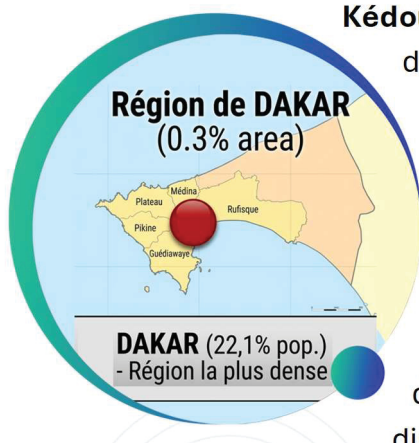
Une répartition spatiale inégale avec une progression substantielle de la densité

La population du Sénégal est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire national avec d'importantes disparités régionales, départementales et communales. En effet, en 2023, les régions les plus peuplées sont **Dakar (22,1%) sur une superficie de**

² Données de l'ANSD



0,3%, Thiès (13,6%) et Diourbel (11,5%). Par contre, les régions les moins habitées sont **Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,4%).** Selon les départements, **Mbacké, Dakar et Mbour** restent les plus peuplés en 2023. Selon les communes, ce sont **Touba Mosquée, Kaolack et Mbour** qui dominent.



Par contre, les régions les moins habitées sont **Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,4%).** Selon les départements, **Mbacké, Dakar et Mbour** restent les plus peuplés en 2023. Selon les communes, ce sont **Touba Mosquée, Kaolack et Mbour** qui dominent.

La densité de la population s'élève à **92 hab./km² en 2023.** Mais cette moyenne cache des disparités régionales en termes de concentration de la population. En effet, les populations sont concentrées dans les régions de l'Ouest et du Centre du pays. Ainsi, la région de **Dakar** se distingue des autres avec une densité de **7 478 hab./km².**

Les régions de **Diourbel (428 hab /km²), Thiès (374 hab/km²), Kaolack (252 hab/km²) et Fatick (129 hab/km²)** ont chacune une densité de plus de **100 hab/km².** En revanche, la région de **Tambacounda**, la plus vaste du pays (**21,7% de la superficie du pays**), ne compte que **5,4% de la population**, soit une densité de **23 hab/km².** Les autres régions les moins densément peuplées ont des densités comprises entre **15 hab/km² (Kédougou)** et **84 hab/km² (Ziguinchor)**, inférieures à la **moyenne nationale de 92 hab/km².**

Entre 2002 et 2023, la densité du Sénégal a presque doublé, passant de **50 hab./km² en 2002** à **65 hab./km² en 2013** puis à **92 hab./km² en 2023.**

Une fécondité en baisse constante

De 1986 à 2023, l'**Indice Synthétique de la fécondité (ISF)** est passé de **6,6 à 4,2 enfants par femme**, selon l'**ANSD.** En milieu rural, l'**ISF est passé de 7,1 à 4,7 enfants par femme**, soit une baisse absolue de **2,4 enfants** sur la période tandis qu'en milieu urbain, il est passé de **5,4 à 3,3 enfants par femme**, soit une baisse absolue de **2,1 enfants.** Selon la région, **Dakar affiche un ISF de 2,8 enfants par femme en 2023** alors qu'il atteint au moins **4 enfants par femme** dans toutes les autres régions allant jusqu'à **6 enfants par femme à Sédhiou.**

Une mortalité en baisse mais encore des défis à relever

Globalement, les données disponibles laissent apparaître une tendance à la baisse de la mortalité générale au Sénégal. Le **taux brut de mortalité (TBM) est passé de 6,0‰ en 2013 à 5,6‰ en 2023**, soit une baisse de **0,4 point.** Le TBM est plus élevé chez les hommes (**5,9‰**) que chez les femmes (**5,3‰**) et également plus élevé en milieu rural (**6,0‰**) qu'en milieu urbain (**5,2‰**).

Le **taux de mortalité infantile est évalué en 2023 à 30,5‰** avec une légère surmortalité masculine (**31,8‰ pour les garçons contre 29,1‰ pour les filles**). Entre 2013 et 2023, ce taux est passé de **54,0 à 30,5‰**, soit une baisse de **23,5 points.** Quant aux quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile, ils indiquent que sur 1000 enfants nés vivants :



(i) **8 n’atteignent pas leur premier anniversaire** et (ii) **66 décèdent avant leur cinquième anniversaire**. De même, le risque pour un enfant de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire s’établit à **18,3%**.

Dans l’ensemble, la **mortalité maternelle reste toujours élevée au Sénégal**, malgré la dynamique de baisse observée depuis plusieurs années. Le **rapport de mortalité maternelle (RMM) est de 236³ décès pour 100 000 naissances vivantes (NV) en 2023 (239 en milieu urbain contre 234 en milieu rural)**. Au niveau régional, ce ratio est plus élevé dans la région de **Kédougou avec 377 décès pour 100 000 NV**. Par contre, il est plus faible dans la région de **Fatick (153 décès pour 100 000 NV)**. Les décès maternels touchent plus les femmes âgées de **45-49 ans (424 décès pour 100 000 NV)**. Entre 2013 et 2023, le **RMM est passé de 434 à 236 décès pour 100 000 NV**.

L’**espérance de vie à la naissance (EVN) est de 68,9 ans** au niveau national en 2023 (**70,0 ans pour les femmes contre 67,7 ans pour les hommes**). Selon le milieu, elle est évaluée à **70,1 ans en milieu urbain contre 67,6 ans en milieu rural**. Entre 2013 et 2023, l’**EVN est passée de 64,8 à 68,9 ans**.

Au niveau régional, l’**EVN est plus élevée à Dakar (72,0 ans) et à Thiès (71,3 ans)**. En revanche, elle est relativement moins élevée dans les régions de **Sédhiou (62,9 ans), Kolda (62,7 ans), Ziguinchor (62,8 ans) et Kédougou (63,8 ans)**.

Une migration interne intense, à forts impacts sur le développement harmonieux et équilibré des territoires

Au Sénégal, les migrations internes sont intenses et essentiellement alimentées par des flux d’Est à l’Ouest, de populations rurales vers les principales villes où les opportunités d’affaires et d’études sont plus nombreuses et vers certaines régions où les conditions sont plus favorables aux activités agricoles et minières. Globalement, ces dynamiques migratoires internes se manifestent sous forme d’exode rural, une migration rural - urbain, augmentant le peuplement des villes et posant de sérieux problèmes liés à la répartition déséquilibrée de la population. Ces flux migratoires intenses sont aussi une conséquence du retard de développement de l’arrière-pays où les besoins sociaux de base des populations sont insuffisamment pris en charge. La capitale **Dakar** est la principale destination des migrations internes. Avec seulement une superficie de **0,3% de celle du pays**, elle reçoit **46,9% de l’effectif total des migrants durée de vie⁴** et concentre près du **quart de la population sénégalaise** au moment où **Tambacounda**, qui est la région la plus vaste du pays (**21,5% de la superficie totale**), ne reçoit que **2,2% des migrants durée de vie**.

Cette **macrocéphalie du Sénégal** avec l’explosion démographique à Dakar a entraîné une **urbanisation non contrôlée**, qui s’est traduite par l’occupation de zones inondables

³ Source : RGPH-5, ANSD

⁴ Individus dont le lieu de naissance est différent de leur résidence actuelle. Dans le cas du RGPH-5, le lieu a été assimilé à la région.



et la prolifération de l'habitat spontané. Beaucoup de migrants internes résident dans les bidonvilles et les quartiers spontanés dans des conditions précaires. Outre le statut d'occupation (illégal ou irrégulier), ces quartiers défavorisés se caractérisent par un manque d'infrastructures et de services sociaux de base. Cette situation génère surtout des problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi décent et durable, ainsi que des problèmes de pauvreté et de vulnérabilité avec leurs corollaires traditionnels : absence d'hygiène, risques d'épidémies, malnutrition, activités illicites, etc.

Une migration internationale à forts impacts sur le développement mais marquée par des flux irréguliers de plus en plus difficiles à maîtriser

Le Sénégal est considéré comme étant à la fois un pays d'accueil, de transit, de destination et de retour, c'est la raison pour laquelle, une gestion efficace de la migration internationale dans toutes ses dimensions, peut considérablement contribuer à l'accélération du processus de développement au Sénégal.

Selon le **RGPH 5 de 2023**, l'effectif total des émigrés au cours des cinq dernières années est estimé à **166 561**. **Dakar (27,9%), Diourbel (10,9%) et Thiès (10,8%)** sont les régions les plus concernées. Le **travail (71,9%)** est le motif principal de l'émigration internationale, quel que soit le sexe de l'émigrant. En effet, **77,9% des hommes émigrent pour des raisons liées au travail, contre 41,8% des femmes**. La distribution par sexe pour les autres motifs se présente comme suit : **études et apprentissage, (25,6% des femmes contre 10,3% des hommes), mariage (11,9% contre 0,2%), santé (1,5% contre 0,3%) ou raisons familiales (12,2% contre 4,6%)**.

La diaspora sénégalaise représente un acteur stratégique du développement national et y contribue activement par ses transferts financiers (près de **1842 milliards FCFA en 2023 selon la BCEAO**), ses transferts de connaissances et de savoir-faire et ses investissements économiques et sociaux. Toutefois, le secteur de la migration internationale (émigration et immigration) est confronté à des défis majeurs qui ont trait : (a) aux cloisonnements sectoriels des interventions, (b) à l'inexistence d'un cadre politico-institutionnel cohérent d'harmonisation des stratégies et des interventions, (c) à l'insuffisance de données exhaustives de qualité, (d) à la faiblesse des dispositifs d'accompagnement des retours ainsi que des mécanismes dédiés à l'orientation de la diaspora vers des secteurs productifs et rentables de l'économie, et (e) à des flux d'émigration irrégulière de plus en plus importants et difficiles à maîtriser.

Une exploitation encore faible du dividende démographique

L'indice de suivi du dividende démographique (DDMI) est passé de **41,5% en 2011 à 49,2% en 2019**. Par rapport à 2019, le **DDMI a connu une baisse de 1,5 point de pourcentage**. Cette baisse est essentiellement imputable aux dimensions relatives à la **couverture de la dépendance économique dont l'indice a chuté de 11,5 pdp** et les dynamiques de pauvreté dont l'indice a également connu une baisse de **3,5 pdp**.



Dans les autres dimensions, une évolution positive est observée allant de **0,8 pdp pour le développement humain étendu** à **1,3 pdp pour la qualité du cadre de vie** et **3,9 pdp pour les réseaux et territoires**.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette contre-performance sur le niveau d'exploitation du dividende démographique entre 2019 et 2022. On peut en effet citer la **crise sanitaire liée au COVID-19**, l'**instabilité politico-sociale des pays voisins** et le **conflit ukrainien** qui ont beaucoup freiné l'activité économique avec des impacts sur les revenus des ménages, notamment le revenu du travail.

II.2. Économie, emploi et population



Une croissance maintenue depuis une décennie

Entre **2014 et 2023**, le Sénégal a enregistré une **croissance soutenue de l'ordre de 5%**, marquée par des perturbations dues notamment à l'impact de la **pandémie de COVID-19 en 2020** et la **guerre russo-ukrainienne en 2022**. Les taux qui oscillaient entre **6,2 % et 7,4 % avant 2019** ont ralenti à **1,3 % en 2020** et **3,9% en 2022**. Cette période a également été marquée par un renchérissement notable du coût des denrées de première nécessité, avec une **inflation moyenne atteignant 9,7% en 2022**. Le **taux de croissance s'est établi à 4,3% en 2023**, reflétant une amélioration de l'activité économique dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Un secteur informel dominant malgré la montée de l'utilisation des services financiers

Selon l'**ANSD**, le secteur informel continue de dominer l'économie, représentant **45,5% du PIB en 2023**. De plus, la part de l'**emploi informel** dans l'emploi total créé par les PME a atteint **92,6% en 2021**.

Concernant l'utilisation des produits et services financiers, le rapport de la **BCEAO** indique un **taux de bancarisation strict⁵ de 24,3% en 2022**, là où le **taux de bancarisation élargi⁶ est à 46,3%**. Le **taux global d'utilisation des services financiers⁷ s'est situé à 70,9%** contre **67,2%** un an auparavant.

Un potentiel de développement humain insuffisamment exploité

Le niveau de développement humain reste en deçà des exigences d'une économie dont

⁵ Le taux de bancarisation strict (TBS) détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor.

⁶ Le taux de bancarisation élargi (TBE) complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance.

⁷ Le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique.



les besoins en termes de qualification sont importants. L'**Indice de Développement Humain (IDH)** a connu une évolution modérée passant de **0,501 en 2014 à 0,530 en 2023**. Le Sénégal se classe ainsi au **169ème rang sur 193**, dans la catégorie des pays à « **développement humain faible** », derrière le Togo, la Mauritanie ou la Côte d'Ivoire, entre autres.

La situation de l'emploi des jeunes toujours préoccupante

Le taux de chômage et le sous-emploi ont atteint des proportions élevées, d'une part, à cause de la croissance rapide de la population jeune décrochant très tôt du système scolaire et, d'autre part, la faible capacité d'absorption de main-d'œuvre par le secteur privé.

Une bonne partie des demandeurs d'emploi, notamment les diplômés, ont tendance à s'orienter vers le salariat dans le secteur structuré qui peine à produire des emplois massifs. Selon le **RGPH 5**, le **taux d'occupation habituelle** est estimé à **33,7%**. Les **hommes affichent un taux d'occupation de 48,2%** nettement supérieur à celui des **femmes (19,8%)**. Au niveau régional, **Dakar** présente le taux d'occupation le plus élevé (**45,0%**), suivie de **Thiès (36,7%)**.

Selon le **RGPH 5**, la proportion de **jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation)** âgés de **15-24 ans** est de **46,8% au niveau national**. Ce taux est de **38,0% chez les hommes** et **55,2% chez les femmes**. En milieu urbain, **40,3%** des jeunes sont concernés, contre **54,9% en milieu rural**. Les taux de NEET sont également plus élevés dans les régions de **Matam (63,3%)**, **Tambacounda (59,9%)** et **Kédougou (59,8%)**. À l'opposé, les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions de **Dakar (35,6%)**, **Ziguinchor (37,4%)** et **Thiès (40,1%)**. Globalement, quels que soient la région et le milieu, **au moins un jeune sur trois est NEET**.

II.3. Santé, nutrition et population



Un engagement constitutionnel renforcé par des politiques ambitieuses

De 2014 à 2023, le budget du **Ministère de la Santé et de l'Action sociale** a plus que doublé, passant de **127 milliards FCFA en 2014 à 272,5 milliards FCFA⁸ en 2023 (8% du budget national)**, traduisant une volonté manifeste de l'État d'investir dans le capital humain, mais encore très loin des **15% du budget recommandé par l'Union africaine**. Grâce à ce financement accru, le maillage sanitaire du territoire s'est progressivement renforcé.

⁸ PLAN SENEGAL EMERGENT – Plan d'Actions prioritaires 3 (2024-2028) P33



Des résultats encourageants dans la santé de la reproduction et la lutte contre les maladies

Des avancées sont à souligner, notamment dans la santé reproductive, où le **taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié** est passé de **54,1 % en 2015** à **93,55 % en 2023**⁹. Le taux d'effectivité d'au moins **4 Consultations Prénatales (CPN)** est passé de **45,9% à 68,4%** pendant la même période. Le Sénégal développe également des capacités dans la chirurgie réparatrice des **fistules obstétricales (FO)** avec un **taux de guérison d'environ 82%** pour **150 cas annuels** identifiés. De 2012 à 2017, un nombre de **798 femmes** victimes de FO en ont bénéficié.

La lutte contre les maladies infectieuses a aussi connu des progrès importants. La **prévalence du VIH/SIDA** est passée de **0,5% en 2020** à **0,3% en 2021**. Le programme de lutte contre la tuberculose enregistre un **taux de succès thérapeutique avec près de 90 % en 2021**¹⁰, tandis que la lutte contre le paludisme reste un axe prioritaire, même si l'incidence reste encore élevée (**31,2 ‰ en 2021**)¹¹. La lutte contre la rougeole s'est aussi intensifiée, avec une incidence en baisse (**12 pour 1 million d'habitants en 2020** contre **10,86 en 2021**).

Une politique de couverture sanitaire inclusive

Dans le souci de garantir l'accès équitable aux soins, le Sénégal a mis en œuvre plusieurs programmes majeurs dont la **Couverture sanitaire universelle (CSU)**, le **Plan SESAME**, la **Carte d'égalité des chances**, ... Ces initiatives ont substantiellement amélioré la disponibilité des services de base. À cet effet, le **Plan SESAME a couvert 303 113 personnes âgées en 2022**. Par ailleurs, le **taux de couverture sanitaire universelle est de 53,2% en 2023** contre **20% en 2013**. Le Sénégal a renforcé plusieurs autres stratégies ou programmes innovants au cours de ces dernières années notamment la **stratégie nationale de santé digitale (e-Santé)**, le programme de santé mentale, et le plan national de lutte contre les **maladies non transmissibles (MNT)** à savoir le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, les cancers, etc.

Encore, plusieurs défis à relever dans le domaine de la santé

Malgré ces dispositifs, les inégalités d'accès aux soins demeurent fortes, notamment en raison des obstacles financiers, des perceptions culturelles, des limites en accueil et des déficits de spécialistes à l'intérieur du pays. La croissance démographique augmente cette pression sur les services dont l'offre reste souvent inférieure à la demande.

Ainsi en 2019, **62,3% des structures de santé (publiques et privées) offraient l'ensemble des services sanitaires de base**. Ce taux est plus élevé dans les régions de

⁹ Enquête Démographique et de santé 2023

¹⁰ PLAN STRATEGIQUE NATIONAL POUR UNE RIPOSTE MULTISECTORIELLE INTEGREE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE, LES HEPATITES VIRALES ET LES IST

¹¹ LE SECTEUR PRIVÉ : UN PILIER DANS LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU SÉNÉGAL



Matam (99%), Kaffrine (99%), Sédhiou (98%) et Saint-Louis (95%)¹². La disponibilité relativement satisfaisante des services de base dans les centres de santé et les postes de santé donne une bonne indication sur les possibilités et les chances d'accès aux soins de santé primaires au niveau national.

Selon l'enquête de 2020 de l'Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (**CICODEV-Afrique**), **29,17% des structures de santé observées ne disposent pas de guichet d'accueil ou ne sont pas identifiables.**

Diversité des stratégies, plans et politiques pour une bonne nutrition

La nutrition influence directement la croissance physique, le développement cognitif et le bien-être psychoaffectif, et constitue ainsi un levier central pour le développement durable. Le Sénégal l'a bien compris en positionnant la nutrition au cœur de ses politiques publiques de développement à travers notamment :

- le document de **politique nationale de développement de la nutrition (2015-2025)**
- le **Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS, 2019-2028)** ;
- la **Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029)** ;
- le **Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN, 2024-2028)**
- la **Stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience** qui vise à assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon **2035**.

Une malnutrition infantile persistante : un frein au développement du capital humain

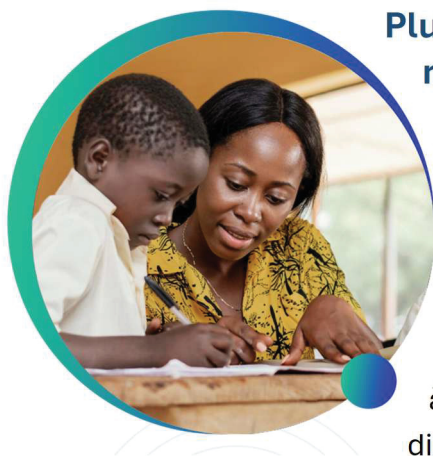
La **malnutrition chronique touche 18% des enfants de moins de 5 ans¹³**, dont **4% sous la forme sévère en 2023**. Cette pathologie affecte plus les **garçons (19%) que les filles (16%)**. De plus, le **retard de croissance touche 21% des enfants en milieu rural contre 12 % en milieu urbain**. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 à 59 mois a baissé entre 2015 et 2023, passant de **21% à 18%**, tandis que la prévalence de l'**insuffisance pondérale** chez les enfants de moins de 5 ans est relativement constante durant la même période (**16%**). En outre, la prévalence de la **malnutrition aiguë** chez les enfants de moins de 5 ans (**émaciation**) a également enregistré une légère augmentation, passant de **8% à 10,2%** sur la même période.

¹² ANSD, 2020, Sénégal : Enquête Continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS) 2019.

¹³ EDSc 2023, ANSD



II.4. Éducation, formation et développement de la recherche, de l'innovation et de la digitalisation



Plusieurs initiatives, mais des indicateurs relativement bas

Le Sénégal accorde à l'éducation une priorité qui se traduit par la part importante du budget qui lui est allouée régulièrement chaque année. En effet, de **2019 à 2023**, la part du budget alloué à l'éducation est comprise entre **22% et 25% du budget national**. Malgré ces efforts fournis par l'État, le Sénégal n'a pas encore réalisé l'**ODD 4** qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sans discrimination et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici **2030**.

En ce qui concerne l'alphabétisation, son niveau demeure toujours insuffisant. En effet, d'après le **RGPH 5**, la proportion de la population âgée de **10 ans ou plus**, alphabétisée au moins dans une langue, est évaluée à **62,9%** (**66,9% pour les hommes** contre **59,0% pour les femmes**). Selon la région, **Kaolack (70,1%)** affiche le meilleur taux, suivie de **Ziguinchor (69,5 %)** et **Dakar (68,3 %)**.

Selon l'UNESCO, l'**espérance de vie scolaire au Sénégal est estimée à 9,14 ans en 2023**. Selon le sexe, les filles sont majoritaires du préscolaire (**52,7% de filles**) au secondaire général (**56,8% de filles**).

Au niveau de l'éducation préscolaire, en **2024**, le **taux brut de préscolarisation (TBPS)** a enregistré une valeur de **25,1%**, soit un bond de **7,5 pdp par rapport à 2019**. Au cycle élémentaire, le **taux brut de scolarisation (TBS)** a atteint **82,2 % en 2024**, soit une baisse de **2,7 pdp par rapport à 2019**. Au cycle moyen et secondaire général, les TBS demeurent relativement faibles. En effet, en **2024**, au niveau moyen et secondaire, le **TBS est respectivement 46,9% et 29,8%**, soit des baisses respectives de **2,9 pdp et 3,4 pdp**.

Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle, le Gouvernement a positionné ce sous-secteur au cœur de la réforme du système éducatif, comme l'atteste son engagement à **orienter 30% des sortants du cycle fondamental, vers la formation technique et professionnelle d'ici 2030**. Mais, l'accès à la formation professionnelle et technique (FPT) reste faible avec un **ratio national de 524 apprenants sur 100 000 habitants en 2022** pour une cible de **550**. Ce ratio est plus important dans les régions de **Dakar (1308)**, **Kédougou (859)** et **Ziguinchor (655)**. Des efforts restent à faire en termes de création de nouveaux centres de formation technique et professionnelle dans les régions où le ratio est très souvent inférieur à celui du niveau national. Les régions de **Sédhiou (68 apprenants sur 100 000 hab.)** et de **Matam (95)** présentent les taux de couverture les plus faibles. (Source : **RNSFPT 2022**).



Concernant l'enseignement supérieur, il occupe une place importante dans le système éducatif et joue un rôle crucial dans le développement à travers la recherche et l'innovation. Toutefois, au Sénégal l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas facile, en témoigne le **ratio du nombre d'étudiants sur 100 000 habitants qui est estimé 1587 en 2023**, en deçà de la **norme UNESCO qui est de 2000 étudiants pour 100 000 habitants**.

Les grossesses et mariages précoces toujours persistants dans le système scolaire

Les grossesses et mariages précoces sont toujours enregistrés au sein des élèves, réduisant ainsi leurs performances scolaires. En effet, selon la **DPRE/MEN, 34 grossesses précoces et 140 mariages précoces** ont été notés à l'élémentaire en **2024**¹⁴. Pour ce qui est des mariages précoces, les régions de **Louga (24), Kaffrine (21), Kaolack (17) et Thiès (15)** ont été les plus touchées. Pour les grossesses précoces, les régions touchées sont **Louga (11), Thiès (9), Ziguinchor (6), Kaolack (3), Kolda (2), Sédhiou (2) et Kaffrine (1)**. Au Moyen général, pour les grossesses précoces, on constate un nombre important de cas (**525**) dont, **Kaolack (133), Ziguinchor (79), Thiès (74), Kolda (62) et Sédhiou (55)** ont les valeurs les plus élevées. Pour les mariages précoces, les cas sont au nombre de **403** dont, **Kaolack (85), Kolda (84), Thiès (74), Sédhiou (32)** sont au premier plan.

Un déficit de qualification du personnel enseignant, notamment dans le privé

À l'élémentaire, les enseignants formés/certifiés c'est-à-dire ceux qui ont satisfait au moins aux exigences minimales de formation (initiale ou continue) pour dispenser un niveau d'enseignement spécifique conformément à la politique ou à la législation nationale, ont toujours une part insuffisante surtout dans le privé. En effet, en **2024** sur les **72 089 enseignants** recensés dans les écoles élémentaires, seuls les **77,1 %** sont certifiés. Dans le **public, cet indicateur est de 95,7 %** contre **25,7 % dans le privé**. Ainsi, le **ratio élèves/Enseignant formé se situe à 44,39**. En 2020, la Banque Mondiale l'a estimé à **45,32 élèves/enseignant formé**.

Recherche, Innovation et Économie numérique en plein essor

La capacité d'un pays à innover et à utiliser le numérique dans le fonctionnement de son économie est un facteur de qualité de sa population. Le Sénégal, conscient de cela, a mis en œuvre plusieurs dispositifs et mesures qui ont permis de renforcer sa place dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la digitalisation de son économie, à travers toutes les couches de la population dont les plus récents sont :

¹⁴ Campagne statistique de la DPRE/MEN



- la **Stratégie numérique du Sénégal, horizon 2034 (New deal technologique)** ;
- le **plan stratégique national de la recherche et de l'innovation 2023-2032** ;
- la **stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA 2024)**

En plus, les découvertes des chercheurs sénégalais allant de la création d'une application archéologique du carbone 14 en laboratoire, la découverte du VIH-2, l'invention d'une moissonneuse à briquets, à la création du premier ordinateur thermique au monde et tant d'autres démontrent une longue tradition de recherche scientifique avec des noms évocateurs de grands chercheurs sénégalais retenus dans l'histoire de la Science et de la technologie. Plus récemment, la crise Covid-19 a permis d'entrevoir l'énorme potentiel d'innovation.

À titre illustratif, l'**autosuffisance en riz est atteinte à 63,4%**¹⁵ en 2020, grâce à des innovations telles que le **Projet d'intensification éco-soutenable de l'agriculture dans les Niayes (PIESAN)** pour appuyer techniquement tous les maillons de la chaîne de valeur, ou la startup **TOLBI** qui est une plateforme numérique de prise de décision pour une agriculture intelligente. Dans le domaine de la santé, l'**Institut Pasteur de Dakar (IPD)** a initié un projet de vaccinopôle du nom de **Madiba**, avec comme objectif de produire **300 millions de doses de vaccins par an pour l'Afrique à partir de 2023**.

Concernant l'économie numérique, les activités de l'industrie des TIC ont contribué à hauteur de **3,3% au PIB (RAC 2023)**. La **proportion de la population utilisant internet est passée de 66,94% en 2018 à 97,12% en 2022**, dépassant la cible d'accroissement de **4 pdp fixé en 2022**. Selon le **RNSE de 2023**, seuls **19,7% d'écoles primaires publiques disposent d'une connexion internet** et **57,9% des établissements du moyen-général public**, ce qui ne favorise pas la démocratisation intégrale de la digitalisation du système éducatif.

Le secteur de la santé a entamé son processus de numérisation avec le **Programme de Digitalisation du Système de Santé (2023-2029)** regroupant l'ensemble des besoins du secteur en la matière (dossier patient unique, systèmes d'information digitalisés, développement de la télémédecine et de l'intelligence artificielle pour combler le déficit en personnel et établissements de santé et promouvoir le télédiagnostic et la téléchirurgie, etc.). Le secteur de la santé est également marqué par plusieurs autres initiatives digitales notamment **M-Diabète** informant et sensibilisant périodiquement les patients diabétiques et l'utilisation du logiciel d'informations sanitaires du District 2 - **DHIS2** pour la collecte et la gestion régulières des statistiques sanitaires.

¹⁵ ANSD, Situation Économique et Sociale 2020



II.5. Environnement et cadre de vie



Un cadre juridique et réglementaire adéquat pour une bonne gestion environnementale

Le Sénégal subit les effets de la triple crise planétaire : changement climatique, dégradation de la nature, perte de biodiversité, sans oublier les diverses formes de pollution. Cette situation a entraîné une dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles, provoquant l'appauvrissement des populations, l'exode rural, les migrations et d'autres problèmes sociaux.

Dans ce cadre, le Sénégal a ratifié **11 conventions internationales majeures**, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) de Washington (1973), la Convention sur les changements climatiques (1992), l'**Accord de Paris (2015)**, et **5 accords régionaux et sous régionaux**, dont la Convention d'Abidjan (1981) et les textes de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Au niveau national, le cadre juridique du secteur est encadré par **10 textes clés**, comprenant lois, codes et décrets, notamment le **Code forestier (2018)**, le **Code de l'environnement (2023)** et la **loi sur les plastiques (2020)**. Ils s'y ajoutent une loi sur la biosécurité (2022), des textes en révision comme le Code de la chasse (1986) et la loi agrosylvopastorale (2004).

Enfin, ce cadre juridique et réglementaire est complété par plusieurs textes sectoriels connexes relatifs à l'eau, à l'assainissement, aux déchets, à l'énergie, aux mines, etc., qui prennent en compte les besoins croissants de la population sénégalaise en matière de santé, d'accès aux ressources naturelles, de qualité de vie et de développement durable.

Plusieurs initiatives de mise en œuvre mais encore des défis à relever

En matière de préservation de l'environnement et du cadre de vie, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment : le programme de la **Grande Muraille Verte** ; la Stratégie nationale pour des modes de production et de consommation durables (**2020-2030**) ; les Villages intelligents face au climat ; le verdissement de la commande publique ; les projets de gestion intégrée des inondations, du littoral et des zones côtières ; les plans d'adaptation nationaux et sectoriels au changement climatique ; les programmes de conservation des écosystèmes et de la biodiversité à travers un réseau d'aires protégées terrestres, côtières et marines¹⁶, etc.

¹⁶ 9^{ème} Forum mondial de l'Eau-2022



Malgré les efforts engagés, la situation environnementale continue de se dégrader. De nouveaux défis émergent, liés à l'urbanisation incontrôlée, à l'industrialisation et à la forte pression démographique. À ces causes s'ajoutent d'autres menaces comme l'exploitation minière, l'artificialisation des milieux naturels et de nouvelles formes de pollution, le tout aggravé par le changement climatique.

Poids faible de l'environnement dans l'économie nationale et des coûts économiques élevés

En 2012, la contribution du secteur de l'environnement dans le **PIB a été évaluée à 1,9%**¹⁷. Au demeurant, les coûts économiques induits par la dégradation du milieu naturel, restent élevés. Ils ont été estimés par la Banque mondiale à **5,3% du PIB, en 2017**¹⁸.

Vulnérabilité du pays face aux changements climatiques

La contribution déterminée au niveau national validée en **2020** dans le cadre de l'Accord de Paris, indique une augmentation nette des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES). Toutefois, le secteur de l'Environnement demeure un important puits de carbone. Le Sénégal figure parmi les pays les plus exposés aux aléas climatiques et pourrait perdre jusqu'à **8% de son produit intérieur brut d'ici 2030**¹⁹, puisque le secteur primaire qui représente un pan important de son économie (près de **16% du PIB**)²⁰, est très vulnérable aux facteurs climatiques ainsi qu'au tourisme avec l'érosion côtière.

Progrès notables et disparités persistantes dans le secteur de l'eau

D'après l'**EDS-C 2023**, les ménages disposant d'une source d'eau de boisson améliorée (réseau, forage, puits protégé, etc.) représentent **91%**. Ce taux, en hausse par rapport à **2017 (81 %)**, reflète des progrès importants vers l'**ODD 6.1** sur l'accès universel à l'eau. En milieu urbain, plus de **60 %** des ménages ont l'eau courante à domicile, et **98 %** utilisent une source d'eau améliorée. En revanche, seuls **30,6 %** des ménages ruraux bénéficient d'un robinet dans le logement et **84 %** disposent d'une source améliorée selon le **RGPH-5** – ce qui signifie qu'environ un ménage rural sur six dépend encore d'une eau non améliorée (puits non protégé, source superficielle).

L'approvisionnement en milieu rural repose souvent sur des forages ou puits améliorés mais qui peuvent être éloignés et à débit limité : **3 % des ménages doivent faire plus de 30 minutes** pour chercher de l'eau. En zone urbaine, les défis portent davantage sur la qualité du service (coupures d'eau périodiques, pression insuffisante dans certaines banlieues) et la qualité de la ressource (intrusion saline dans la nappe côtière, nitrates et fluor dans le centre du pays).

¹⁷ CSE, 2020, Rapport sur l'état de l'environnement du Sénégal

¹⁸ WACA, 2019, le coût de la dégradation de la zone côtière en Afrique de l'ouest : Benin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo

¹⁹ Thissen, 2022

²⁰ Sénégal, SND 2025-2029



Accès limité aux services d'assainissement amélioré et d'hygiène

Le sous-secteur de l'assainissement est longtemps resté en retard par rapport à l'hydraulique, mais les dernières enquêtes révèlent des avancées significatives. En **2023**, près de **8 ménages sur 10 (79 %)** disposent d'installations sanitaires améliorées²¹ (toilettes répondant aux normes minimales) ; ce qui marque une forte progression par rapport à **2017**, où seulement **49 %** des ménages avaient des toilettes améliorées. Selon le milieu, **95 % des ménages urbains** possèdent des toilettes améliorées individuelles contre **62 % des ménages ruraux**. Selon la région, **Thiès, Dakar et Saint-Louis** affichent les meilleurs taux avec plus de **70 %** de leur population accédant au moins à un service d'assainissement de base (toilette améliorée non partagée). En revanche, dans des régions comme **Tambacounda ou Kédougou**, à peine un tiers de la population bénéficie d'un assainissement adéquat.

II.6. Vulnérabilité, protection sociale et autonomisation



La question des groupes vulnérables composés surtout d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap demeure préoccupante au Sénégal malgré les programmes mis en œuvre.

La situation des enfants vulnérables

La situation des enfants reste toujours une préoccupation importante pour le gouvernement du Sénégal. Malgré les programmes mis en place par l'Etat pour pallier à leur vulnérabilité, on assiste toujours à des difficultés d'accès à l'état civil, à l'école, à la santé, etc., notamment en milieu rural.

En **2023**, la proportion d'enfants enregistrés à l'état civil est respectivement de **76,8%**, **73,1%** et **68,1%** pour les enfants de **0 an**, **1 an** et **2-4 ans**. Cela montre que plus d'un quart des enfants de moins de **5 ans** ne dispose pas d'acte de naissance.

À cela s'ajoutent la problématique des enfants de la rue, celle des enfants déshérités, le défaut d'encadrement des **Daara**, le déficit de prise en charge des orphelins, qui constituent des obstacles pour leur accès aux soins de santé, aux soins alternatifs, à l'éducation et à l'information.

Des défis en matière de prévention et d'assistance aux enfants vulnérables

Selon l'**EDS-C 2023**, les programmes d'assistance sociale ont montré des évolutions variées dans la couverture des enfants. Le nombre d'enfants couverts contre le risque de

²¹ EDS-C 2023, ANSD



maladie a **augmenté de 11,5%**, malgré une **diminution de 33,4% de la gratuité des soins** pour les enfants de moins de cinq ans. Les services de nutrition pour les enfants de moins de **5 ans** ont connu une **augmentation significative de 89,7%**, tandis que les services de cantines scolaires ont enregistré une **baisse de 13,9%**. Par ailleurs, les programmes de sécurité de revenu élémentaire et de fourniture de kits scolaires pour les orphelins ont légèrement progressé, avec respectivement des **hausse de 2,5% et 4,3%**. Toutefois, l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi a **diminué de 21,3%**, marquant une réduction notable de l'assistance pour ce groupe spécifique.

En ce qui concerne la vaccination complète, les données de l'**EDS 2019** estiment que **76,6%** des enfants de **12-23 mois** et **72,4%** des enfants de **24 à 35 mois** ont reçu tous les vaccins de base établis par le Programme Élargi de Vaccination (**PEV**).

En dépit de ces acquis soulevés, de principales contraintes demeurent : la persistance des normes sociales, le défaut de financement des programmes de protection de l'enfance, le manque de personnel qualifié et formé pour travailler avec les enfants, le déficit de coordination entre les différents ministères et les partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile qui interviennent dans le secteur de la protection de l'enfance.

Les femmes en situation de vulnérabilité

Les conditions de vie des femmes demeurent une situation préoccupante au Sénégal avec des taux de mortalité maternelle élevés, des grossesses et mariages précoces fréquents, des taux d'activité faibles, etc. A cela s'ajoutent aussi les violences multiples que les femmes subissent : physique, sexuelle, émotionnelle, conjugale, ou même culturelle (exemple l'excision, les mariages précoces, les mariages forcés, etc.). Selon le rapport d'enquête de référence sur les violences faites aux femmes au Sénégal de **2024 (ANSD)**, près de **3 femmes sur 10** ont subi au moins une forme de violence (physique, psychologique, sexuelle ou économique) au cours des **12 derniers mois** qui ont précédé l'enquête, soit un **taux de prévalence de 31,9%**.

L'**EDS 2023** montre que **20,1%** des femmes de **15-49 ans** ont subi une mutilation génitale féminine (**MGF**) qui est l'une des formes de pratique culturelle les plus récurrentes dans les pays subsahariens et qui est puni par la loi. La majeure partie des excisions ont lieu avant l'âge de **5 ans (67,0% des cas)**. Chez les jeunes filles âgées de moins de **15 ans**, **12,2%** ont subi une MGF. Le phénomène pourrait perdurer car **12,9% des femmes de 15-49 ans** et **12,6% des hommes de 15-49 ans** qui savent ce qu'est l'excision, pensent que la pratique de celle-ci doit continuer.

Une prévalence élevée des personnes en situation de handicap

Au Sénégal, la **prévalence du handicap est de 7,3% en 2023 (7,27% pour le milieu rural contre 7,30% pour le milieu urbain)** ; ce qui signifie que **73 sénégalais sur 1 000** souffrent d'un handicap. Les **femmes** sont les plus concernées avec une prévalence de



7,76% contre **6,80%** chez les hommes. Selon la région, **Ziguinchor** et **Saint-Louis** enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec respectivement **9,8%** et **9,7%**. En revanche, les régions de **Tambacounda** et de **Kédougou** enregistrent les taux les plus faibles, aux environs de **6%**.

Des efforts consentis mais encore des défis en matière de handicap

Pour une prise en compte efficiente des personnes vivant en situation de handicap, la **loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010** relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées a été promulguée. A cela s'ajoute la signature partielle des textes d'application de cette loi, soit **trois textes adoptés sur un total de quinze**. Ces textes sont relatifs à la promotion et à la protection des personnes vivant avec un handicap, aux retards dans la mise en place des programmes d'expansion, aux problèmes de ciblage des bénéficiaires, à la faiblesse du cadre partenarial intersectoriel relatif à l'inclusion du handicap, et à la non maîtrise des données statistiques relatives au handicap lié à un faible taux de production des **cartes d'égalité des chances** comparativement à la population totale des personnes handicapées.

Vulnérabilité des personnes âgées

La mise en place du Conseil National des Aînés du Sénégal (**CNAS**) a permis de créer la loi d'orientation relative à la promotion et à la protection des droits des personnes âgées et ses textes d'application. En outre, le **Plan SESAME a couvert 303 113 personnes âgées en 2022**²².

Les contraintes à la protection sociale identifiées sont entre autres l'absence d'une pension minimum pour les personnes âgées non bénéficiaires d'une pension de retraite, l'absence de couverture des travailleurs du secteur informel, l'absence de système social permettant aux personnes âgées après la retraite de continuer à garder un niveau d'activité ainsi qu'une rémunération. Cette contrainte représente un défi majeur quand on sait que dans la plupart des ménages, les personnes du **3ème âge** continuent au-delà de la retraite à être les pourvoyeurs de ressources de subsistance pour la famille.

Le Sénégal s'aligne sur les recommandations internationales pour la prise en compte du genre

A l'instar des autres pays, le Sénégal répond aux exigences de la prise en compte systématique du genre dans la chaîne **PPBSE**²³ et des politiques publiques. Le pays a ainsi ratifié d'importants instruments juridiques à l'échelle internationale, régionale et sous régionale notamment : la **CEDEF**²⁴ de **1979**, le **Protocole de Maputo**²⁵ de **2003**, la

²² SND 2025-2029

²³ Planification, programmation, budgétisation, suivi, évaluation

²⁴ Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes

²⁵ Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits de la Femme en Afrique



Déclaration Solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de **2004**, l'Acte Additionnel pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes pour un développement durable dans l'espace de la **CEDEAO de 2015**.

Au niveau national, les droits humains particulièrement ceux des femmes font l'objet d'une attention soutenue et d'une protection continue en vertu des dispositions de la constitution et des législations spécifiques y afférentes. Le gouvernement a pris des mesures significatives en faveur de l'égalité des genres, marquées par l'adoption en **2005** de la **Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG)**, actualisée sur l'horizon **2016-2026**. Celle-ci ambitionne de parvenir à une société solidaire dans un État de droit sans discrimination où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer au processus de développement et de bénéficier des fruits de la croissance.

Un impact positif des efforts, mais des défis persistants

Ces efforts déployés par l'État ont eu un impact positif, renforçant l'autonomisation des femmes et réduisant les inégalités de genre dans l'éducation et l'emploi. Pourtant, **l'indice d'inégalité de genre reste toujours élevé (0,505)** plaçant le Sénégal à la **129^e place sur 166 pays en 2022²⁶**. Le **GDDI²⁷**, qui donne les niveaux d'exploitation du dividende démographique selon le sexe, montre un score très faible de **35,4% pour les femmes** contre **57,1% pour les hommes en 2019**.

Concernant l'application de la loi sur la parité, la représentation des femmes à **l'Assemblée nationale se situe à 41,21%** à la suite des élections législatives du **17 novembre 2024**. S'agissant des communes, en **2022**, sur un total de **558 collectivités territoriales, 16 sont dirigées par des femmes**, soit un taux de **2,87%**. Pour les conseils départementaux, la situation est un peu plus reluisante avec un taux **6,97%** soit **3 femmes sur 43 présidents** de conseils départementaux.

Autonomisation des femmes et des filles

Durant l'année **2023**, un montant total de **2 587 677 562 FCFA** a permis au **MFFPE** de financer **1314 projets de femmes**. Le nombre de femmes touchées est de **12 476**. Le Ministère a adopté une nouvelle démarche qui consiste à accompagner les organisations de femmes structurées en **dix (10) membres** et en **Unités de Développement des Femmes (UDF)**.

²⁶ SND 2025-2029

²⁷ Gender Demographic Dividend Index

III. LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION



III.1. Fondements et principes de base



FONDEMENTS

Dans sa vision pour « **un Sénégal Souverain, Juste et Prospère** » à l'horizon 2050, le pays s'est engagé à traduire l'aspiration des citoyens à un mieux-être en prônant une transformation systémique basée sur un développement endogène tiré par les ressources et potentialités des terroirs, notamment à travers le développement de moteurs de croissance et le rôle leader du secteur privé.

Pour ce faire, une des actions phares à travers l'axe stratégique n°2 (Capital humain de qualité et équité sociale) de la Stratégie nationale de développement (2025-2029) consiste à capitaliser sur la capture du dividende démographique (DD). A cet effet, la Politique Nationale de Population est conçue comme une priorité pour le pays afin de répondre à cette aspiration. Elle consiste en un ensemble de mesures cohérentes prises par le Gouvernement, en vue d'influencer la dynamique démographique et prendre en compte ses déterminants dans la planification du développement pour tirer pleinement profit du dividende démographique.

La Politique Nationale de Population s'inscrit dans la Vision Sénégal 2050 et s'appuie sur les lois et les priorités nationales en matière de développement et sur les Conventions et Protocoles auxquels le pays a souscrit au niveau international, régional et sous-régional. Ainsi, elle prend en compte les recommandations des différentes Conférences Internationales relatives aux questions de population et de développement, notamment le Programme d'Action de la CIPD et la feuille de route de l'Union Africaine intitulée « **Tirer pleinement profit du Dividende Démographique en investissant dans la jeunesse** ».

PRINCIPES DE BASE

La Politique Nationale de Population est en cohérence avec les agendas internationaux, notamment le Programme d'Action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), la feuille de route de l'Union africaine pour la capture du dividende démographique, l'Agenda 2063 de développement de l'Union africaine et l'Agenda mondial de Développement horizon 2030.

Elle sera ainsi mise en œuvre suivant les principes de base ci-après :

i. **La valorisation du capital humain dans la mise en œuvre de la PNP**

La mise en œuvre de la PNP sera portée au niveau de chaque secteur, par des ressources humaines de qualité, capables de contribuer pleinement à la capture du dividende démographique



ii. Égalité et équité en termes d'accès aux services sociaux de base

La mise en œuvre de la PNP doit faciliter l'accès de toutes les catégories de populations aux services sociaux de base quels que soient le sexe, l'ethnie, la religion, le milieu de résidence, l'appartenance politique etc.

iii. La fécondité responsable

La mise en œuvre de la PNP doit favoriser une transition démographique basée sur la fécondité responsable en laissant les individus ou les couples prendre des décisions conscientes et informées concernant le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, ainsi que le moment de leur naissance.

iv. La multisectorialité et la collaboration

La reconnaissance de la multisectorialité des questions de population et de l'approche participative sera adoptée dans la mise œuvre de la présente Politique (gouvernement, collectivités territoriales, société civile, associations, leaders d'opinion).

v. La durabilité et la pérennisation des acquis

La politique sera mise en œuvre dans le maintien des acquis en matière de politique de population et la poursuite des efforts dans une logique de durabilité.

vi. La transparence et la redevabilité

La PNP sera mise en œuvre dans la transparence en respectant les procédures administratives et financières au Sénégal, en cohérence avec les normes et exigences aux plans international et communautaire.

vii. Le respect des droits humains

La PNP sera mise en œuvre dans le respect des droits humains tenant compte des garanties fondamentales nécessaires pour vivre librement, dignement, et en sécurité dans toute société.

III.2. VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS POLITIQUES

VISION



La vision de la présente Déclaration de Politique nationale de Population à l'horizon 2050 est celle d'**un Sénégal doté d'un capital humain de qualité et tirant pleinement profit du dividende démographique pour une amélioration du bien-être des populations.**

OBJECTIFS

L'objectif général de la présente Déclaration de Politique Nationale de Population est de contribuer de manière substantielle au développement d'un capital humain de qualité dans un environnement propice à la capture du dividende démographique et au développement inclusif et durable des territoires pour une transformation systémique à l'horizon 2035.

Ainsi, cinq (5) Objectifs spécifiques ont été retenus dans le cadre de cette DPNP.

❖ **Objectif spécifique 1 : Accélérer la transition démographique en vue d'exploiter pleinement le dividende démographique d'ici 2035**

- ❖ **Résultat attendu 1.1** : Baisse de l'Indice Synthétique de Fécondité de 4,2 enfants par femme en 2023 à 3,5 enfants par femme en 2035
- ❖ **Résultat attendu 1.2** : Augmentation de l'espérance de vie à la naissance de 68,9 ans en 2023 à 75 ans en 2035
- ❖ **Résultat attendu 1.3** : Hausse du DDMI²⁸ de 47,8% en 2022 à 70% en 2035.

❖ **Objectif spécifique 2 : Doubler les performances en matière de développement du capital humain et d'autonomisation des populations d'ici 2035**

- ❖ **Résultat attendu 2.1** : Augmentation de l'IDCH²⁹ de 0,33 en 2022 à 0,66 en 2035
- ❖ **Résultat attendu 2.2** : Amélioration de l'offre d'éducation de sorte que le taux d'alphabétisation passe de 62,9%³⁰ en 2023 à 70% en 2035 et l'espérance de vie scolaire passe de 9,14³¹ ans en 2023 à 12,5 ans en 2035
- ❖ **Résultat attendu 2.3** : Amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle en adéquation avec les besoins du marché du travail et veiller à

²⁸ Indice synthétique de suivi du dividende démographique (en anglais Demographic Dividend Monitoring Index)

²⁹ Indice de Développement du Capital Humain

³⁰ RGPH 2023

³¹ UNESCO



ce que la part des élèves orientés dans les séries et filières scientifiques et techniques atteigne au moins 30% pour l'ensemble des élèves et 25% au moins pour les filles d'ici 2035

- ❖ **Résultat attendu 2.4** : Augmentation de l'offre des services de santé de sorte que le ratio de mortalité maternelle passe de 236 pour 100 000 NV en 2023 à au plus 150 pour 100 000 NV³², le taux de mortalité néonatal passe de 23 pour 1000 NV à au plus 12³³ pour 1000 NV et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans passe de 40 pour 1000 NV à au plus 25 pour 1000 NV d'ici 2035

❖ **Objectif spécifique 3 : Favoriser un développement harmonieux des territoires en vue d'exploiter pleinement le dividende de densité d'ici 2035**

- ❖ **Résultat attendu 3.1** : Augmentation de l'ISRT³⁴ de sorte qu'il passe de 33,0% en 2022 à au moins 50% en 2035
- ❖ **Résultat attendu 3.2** : Promotion d'une gouvernance efficace du capital humain au sein des pôles territoires en veillant à ce que les profils des ressources humaines locales correspondent aux besoins du marché du travail dans les collectivités territoriales
- ❖ **Résultat attendu 3.3** : Baisse substantielle de la forte tendance à la migration irrégulière et à l'exode rural en développant les régions de départ

❖ **Objectif spécifique 4 : Favoriser la création massive d'emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes d'ici 2035**

- ❖ **Résultat attendu 4.1** : Renforcement des programmes d'accompagnement et d'insertion des jeunes et des femmes
- ❖ **Résultat attendu 4.2** : Soutien à la compétitivité du secteur privé pour favoriser la création d'emplois massifs, décents et durables en investissant davantage dans les secteurs innovants (pétrole, gaz, numérique, développement coopératif) afin de promouvoir une grande absorption d'emplois
- ❖ **Résultat attendu 4.3** : Baisse du taux de chômage élargi passant de 21,6% en 2024 à 10% en 2035 et du taux du NEET passant de 46,8% en 2023 à moins de 30% en 2035.

³² Naissances Vivantes

³³ Ce sont les cibles de ODD qui sont conservées pour la mortalité infanto juvénile

³⁴ Indice Synthétique de Réseaux et Territoires



❖ **Objectif spécifique 5 : Améliorer la protection sociale et l'inclusion des groupes vulnérables en vue de réduire les inégalités de genre d'ici 2035**

- ❖ **Résultat attendu 5.1** : Renforcement de la promotion et protection des droits des femmes et des enfants
- ❖ **Résultat attendu 5.2** : Renforcement des initiatives de lutte contre les violences basées sur le genre
- ❖ **Résultat attendu 5.3** : Généralisation de la couverture sanitaire universelle pour tous les groupes vulnérables

ORIENTATIONS POLITIQUES

❖ **Transition démographique et dividende démographique**

- Faciliter davantage l'accès à la contraception en mettant l'accent sur les campagnes de sensibilisation en matière de santé de la reproduction
- Renforcer les mécanismes de lutte contre les mariages et grossesses précoces
- Anticiper les évolutions démographiques à long terme (vieillesse, urbanisation, transition démographique)
- Améliorer l'offre et l'accès aux services sociaux de base dans les zones défavorisées et/ou enclavées
- Mettre en œuvre le Plan d'Actions Prioritaires de la Stratégie nationale de capture du dividende démographique

❖ **Capital humain de qualité et autonomisation des populations**

- Améliorer l'accès à une éducation inclusive, notamment dans les zones défavorisées
- Augmenter la durée moyenne de scolarisation de la population
- Renforcer les initiatives de modernisation des daaras/écoles coraniques
- Promouvoir les sciences et l'innovation technologique dans tous les secteurs de développement
- Renforcer l'offre de formation professionnelle et technique à l'échelle nationale
- Renforcer les programmes de lutte contre la mortalité infanto-juvénile et maternelle
- Renforcer les programmes de vaccination et de nutrition



- Faciliter l'accès aux soins de santé, aux vaccins et aux médicaments essentiels
- Renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles
- Étendre la couverture sanitaire universelle

❖ **Territorialisation de la politique nationale de la population et développement durable**

- Promouvoir un développement harmonieux entre zones urbaines et rurales
- Encourager l'urbanisation maîtrisée et le développement des zones rurales
- Développer les infrastructures et opportunités socio-économiques adaptées à chaque milieu de résidence afin d'organiser l'exode rural
- Assurer un accès équitable aux services sociaux de base (eau, électricité, éducation, santé, sécurité)
- Renforcer le dispositif de surveillance et de gestion de la migration irrégulière
- Renforcer la promotion de la migration régulière
- Parachever la mise en œuvre effective de la réforme foncière
- Promouvoir la compétitivité économique des pôles territoires de développement en se basant sur leurs avantages comparatifs (doomed to choose) et en créant un climat attractif des investissements et des affaires marquées par plus de liberté économique.

❖ **Emploi des jeunes et femmes**

- Améliorer le dispositif de promotion et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes
- Renforcer la formation des jeunes et des femmes en parfaite adéquation avec les besoins du marché du travail en adaptant les curricula
- Encourager la culture de l'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes
- Mettre en place une politique nationale opérationnelle de l'emploi

❖ **Protection sociale et inclusion des groupes vulnérables**

- Renforcer le plaidoyer pour la révision des lois et règlements discriminatoires
- Intensifier les initiatives de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)



- Renforcer les droits et la protection des femmes, des enfants et des handicapés
- Promouvoir des alliances stratégiques entre l'Etat, le patronat et les organisations syndicales en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes handicapées
- Renforcer l'éducation et la formation des enfants et jeunes handicapés

IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION



IV.1. Coordination et parties prenantes de la mise en œuvre de la PNP



La démarche participative et inclusive est adoptée pour le développement et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées, tant du côté des instances au niveau national et des structures sectorielles, des collectivités territoriales, que de la société civile, des institutions académiques et du secteur privé. Une implication à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation) favorise une adhésion des parties prenantes et une appropriation des objectifs et résultats attendus de la Politique Nationale de Population.

Les organes participant à la conception et à la mise en œuvre de la politique de population sont les suivants :

L'organe de décision : le Conseil National de la Population et des Ressources Humaines présidé par le Chef de l'État.

La structure consultative nationale : la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines (CONAPORH) a vocation d'assister le Gouvernement dans la définition de la politique en matière de population. Elle est chargée du suivi de la mise en œuvre de la politique de population.

L'organe de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation : la Direction du Développement du Capital Humain propose la politique en matière de population en rapport avec les autres services concernés.

Plusieurs structures d'exécution dont les principales sont :

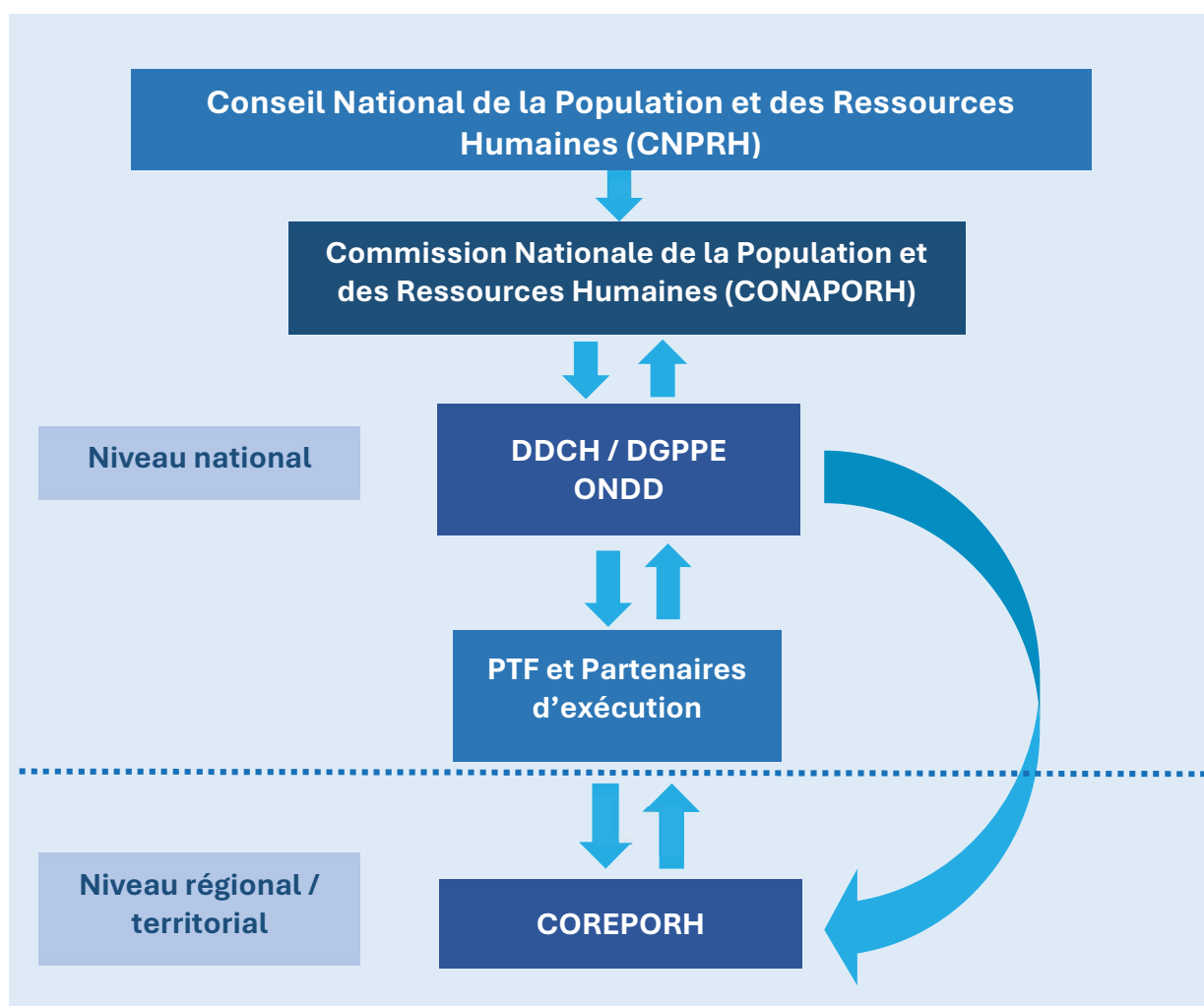
- Le Ministère chargé de la Santé
- Le Ministère chargé de la Famille
- Le Ministère chargé du Développement Social
- Le Ministère chargé de l'Urbanisme
- Le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire
- Le Ministère chargé de l'Habitat
- Le Ministère chargé des Sénégalais de l'Extérieur
- Le Ministère chargé de la Jeunesse
- Le Ministère chargé de l'Environnement
- Le Ministère chargé de l'Éducation
- Le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur

- Le Ministère chargé de l'Emploi
- Le Ministère de l'Économie
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère chargé de la Décentralisation.

Les structures de production de données, d'études et de recherche :

- L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- La Direction de la Prévision et des Études Économiques
- Les Universités et Instituts de recherche
- L'Observatoire National du Dividende Démographique

Les organisations de la société civile, non gouvernementales, le secteur privé, les partenaires au développement, les réseaux spécialisés tels que ceux des journalistes, des parlementaires, des jeunes, des communicateurs traditionnels, des religieux, des aînés, etc...



IV.2. SUIVI-EVALUATION



La Politique Nationale de Population sera mise en œuvre à travers un Plan d'Action quinquennal. Elle sera évaluée tous les cinq ans et actualisée au bout de dix ans sur la base des enseignements tirés du suivi continu et de l'éclairage résultant des évaluations périodiques. Les rôles et responsabilités des parties prenantes censées jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la PNP sont spécifiés dans un document séparé.

La réussite de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Politique repose sur quelques exigences majeures dont l'adhésion effective des parties prenantes aux objectifs fixés et résultats escomptés, la maîtrise et la circulation de toute information, la mise en place d'outils standards et de mécanismes appropriés de suivi-évaluation et l'existence à tous les niveaux d'intervention de compétences et capacités techniques en rapport avec la planification du développement et les questions de population-développement.

IV.3. FINANCEMENT



Le financement de la politique nationale de population fait référence aux ressources financières allouées par le gouvernement ou le secteur privé pour sa mise en œuvre. Cela inclut des actions dans les domaines tels que la santé de la reproduction, l'éducation et la formation, la planification familiale, la gestion des migrations, la santé publique, et d'autres politiques sociales.

Le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que le financement de la politique nationale de population sera garanti. A cet égard, conformément aux objectifs fixés dans la SDN, l'axe 2 relatif au capital humain de qualité et à l'équité sociale devra concentrer 34,4% des investissements publics.

En outre, le gouvernement entend mettre en place les conditions pour permettre une plus grande implication du secteur privé dans le financement des politiques de population. En effet, l'ouverture d'établissements privés dans les domaines de l'éducation et de la santé, respectant les normes et la législation en vigueur sera encouragée. Le gouvernement et les collectivités territoriales s'assureront du respect des cahiers de charge établis à cet effet.

Par ailleurs, la réforme de la gouvernance des secteurs sociaux améliorera à terme l'implication des usagers dans le financement et l'organisation des établissements.



Dans le même sillage, le gouvernement s'engage à soutenir les initiatives de partenariat public-privé en matière de politique nationale de population notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès aux services sociaux de base, etc.

Enfin, le gouvernement et les collectivités territoriales définiront un cadre de partenariat avec les ONGs qui interviennent sur le territoire national visant à harmoniser les interventions et à mieux les capitaliser, en réorientant au besoin leur politique.

Certaines organisations internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale, et d'autres donateurs peuvent contribuer aussi à la mise en œuvre de la politique nationale de population. Dans ce cadre, des partenariats de coopération avec d'autres pays peuvent également être mis en place.

V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES





La mise en œuvre de la politique nationale de population peut présenter plusieurs risques et défis qui peuvent affecter son efficacité et ses résultats. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux.

Manque de financement suffisant

Le financement insuffisant peut entraîner des lacunes dans les services offerts, tels que la santé reproductive, l'éducation et les infrastructures nécessaires ; ce qui constitue une faible couverture des services, réduisant l'impact de la politique. Une stratégie de mobilisation de ressources domestiques orientée vers le financement de ces secteurs est à envisager. L'adoption des approches de programmation et de gestion budgétaire intégrant les dimensions de dividende démographique apporterait également une plus-value en matière de gestion budgétaire et d'efficacité de la dépense publique à travers une réallocation efficace des ressources aux secteurs porteurs du dividende démographique.

Résistance culturelle et sociale

Les traditions et croyances culturelles peuvent être en conflit avec les objectifs de la politique de population, notamment en ce qui concerne la planification familiale, la santé reproductive et les droits des femmes, pouvant entraîner une faible adhésion des populations ciblées. La consultation de toutes les parties prenantes, en particulier les leaders religieux et traditionnels, est primordiale afin de promouvoir une appropriation communautaire et sociétale de la politique nationale de la population, étant donné son caractère multiculturel.

Problèmes de coordination et de gouvernance

La mise en œuvre de la politique nationale de population nécessite la coordination entre de nombreux ministères et institutions. Si cette coordination échoue, il peut y avoir des doublons, des lacunes ou des incohérences dans la mise en œuvre des actions, entraînant ainsi des inefficiences et des retards dans l'exécution des programmes. Une approche intégrée et participative s'impose afin de prendre en compte le caractère transversal et multisectoriel de la politique de population ainsi que les différentes politiques sectorielles qui s'y rattachent. Il s'avère également nécessaire de mettre en place ou renforcer les mécanismes de coordination multisectoriels réunissant tous les acteurs concernés afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la politique de population.

Changements politiques ou instabilité gouvernementale

Les changements politiques, les transitions de gouvernement ou l'instabilité politique peuvent entraîner des interruptions dans la mise en œuvre de la politique, car de nouveaux dirigeants peuvent avoir des priorités différentes. Cela suggère la prise en compte des dynamiques démographiques dans les référentiels nationaux de



développement pour une institutionnalisation réussie de la politique nationale de population.

Manque de données actualisées

Une collecte de données démographiques insuffisante peut rendre difficile le suivi et l'évaluation de la politique nationale de population. La mise en œuvre pourrait alors manquer de précision et de pertinence, suggérant ainsi la mise en place d'un cadre d'échange permanent avec l'agence nationale de la statistique et de la démographie ainsi que la promotion des nouvelles technologies dans la collecte et l'analyse des données.

Impacts environnementaux


La croissance démographique peut exercer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles, l'environnement et les infrastructures. La politique nationale de population pourrait ne pas être suffisamment liée à des stratégies environnementales pour répondre aux défis de durabilité, suggérant la prise en compte des enjeux et des politiques sectorielles y relatives.

Mauvaise gestion des migrations

Une mauvaise gestion des flux migratoires pourrait créer des tensions sociales, des conflits ou des disparités économiques ; ce qui peut entraîner des situations de surpeuplement dans certaines régions ou des tensions entre différentes communautés, suggérant la prise en compte de la politique sectorielle en matière de migrations dans la mise en œuvre de la politique nationale de la population.

CONCLUSION



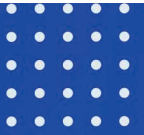


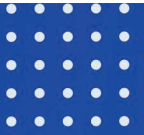
La Politique Nationale de Population repose sur une approche multisectorielle intégrant entre autres la santé, l'éducation, l'économie, les migrations, l'urbanisation et l'environnement. Elle est conçue de sorte qu'elle soit souple, inclusive et adaptée aux réalités du pays pour garantir un développement harmonieux et durable.

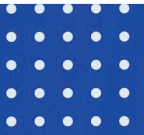
La Politique Nationale de Population vise à doter le Sénégal d'un capital humain de qualité dans un environnement propice, au profit de la capture du dividende démographique d'ici 2035. Il s'agit de transformer le capital humain en moteur de croissance économique et d'assurer un développement durable et inclusif pour les générations futures.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DPRH (2002) : *Déclaration de Politique de Population*
- Gouvernement du Sénégal (2024) : *Stratégie Nationale de Développement 2025-2029*
- ANSD (2023) : *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*
- ANSD (2013) : *Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE)*
- UNFPA (1994) : *Rapport sur la Conférence Internationale sur Population et Développement*
- Gouvernement du Sénégal (2024) : *Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »*
- DDCH (2023) : *Rapport de suivi du Dividende Démographique*
- ANSD (2024) : *Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue de 2023*
- BCEAO (2022) : *Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA*
- PNUD (2023) : *Rapport de l'Indice sur le Développement Humain*
- MFS (2015) : *Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) 2016-2026*







ADRESSE : Avenue Cheikh Anta DIOP, immeuble A Sicap Point E (4ème étage)

TÉLÉPHONE : (+221) 33 825 13 98

EMAIL : ddch@economie.gouv.sn

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN